



Journée des MILLE-PATTES de Brenouille à PROVINS

Bonjour à toutes et tous,

Une journée à PROVINS est organisée **le jeudi 22 mai 2025.**

Elle se déroulera comme suit :

- ✓ 08h00 → Départ de Brenouille en covoiturage.
- ✓ 10h45 → 11h00: Rdv à l'accueil pour retrait des billets.
- ✓ 11h00 → 11h15 : Temps de marche vers l'animation.
- ✓ 11h30 → 12h15 : Spectacle « La Légende des Chevaliers »



- ✓ 12h45 → 14h45 : Repas (menu à choisir et à transmettre au moment de votre inscription).
- ✓ 15h45 → 17h45 : Visite guidée de la Cité Médiévale



*A la découverte de
Provins*





Vous trouverez , ci-dessous les menus proposés avec 2 choix possibles que nous vous remercions de préciser lors de votre inscription :

Repas Provins - Restaurant place du Châtel					
Entrée		Plat		Dessert	
Salade de gésiers de poulet confit, magret de canard fumé, tomate confite, vinaigrette au balsamique	1	Pavé de Merlu, crème au thym, riz basmati aux légumes	11	Moelleux au chocolat, coulis caramel beurre salé	21
ou		ou		ou	
Tartare de saumon préparé par nos soins, crème fraîche aux herbes	2	Cuisse de pintade aux aromates, poêlée sarladaise, jus de volaille réduit	12	Verrine crémeuse au citron et éclats de meringue	22
Boissons incluses dans le menu : 1/4 vin blanc ou rosé ou rouge, Vittel, café					
Apéritif : Supplément 3€ par personne: <u>A commander & à régler directement au restaurant,</u> Kir Vin blanc ou Moretum (apéritif médiéval) ou Jus d'orange					

Le coût de cette journée étant variable selon le nombre d'inscrits, la participation individuelle a été évaluée aux alentours de 68€ (journée+ covoiturage et parking).

Le montant précis vous sera communiqué le 15 avril, date de clôture des inscriptions.

Nous vous remercions donc d'indiquer votre présence avant le : **15 avril 2025 (Date limite).**

Vos règlements seront alors à adresser à Patrick CHATEL, 34 rue Pierre Mendès France, 60870 Brenouille, **entre le 15 et le 20 avril 2025**

➔ par chèque à l'ordre des **Cyclo-Pattes de Brenouille**

Ou

➔ Par virement bancaire (en précisant bien vos coordonnées et le motif).

NB : les règlements en 2 fois, pour ceux qui le souhaitent, seront effectués aux dates des 15 avril et 20 mai 2025.